

Bachelier en sciences industrielles

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be
HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SI271 Comptabilité et diagnostic financier			
Code	TESI2B71	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie KINDT (marie.kindt@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
 - 2.1 Organiser son travail personnel de manière à respecter les échéances fixées pour les tâches à réaliser
 - 2.4 Mobiliser et actualiser ses connaissances et compétences
- Compétence 3 **Analyser une situation en suivant une méthode scientifique**
 - 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
- Compétence 4 **Concevoir ou améliorer un système technique**
 - 4.4 Gérer les ressources techniques dans un cadre budgétaire fixé
- Compétence 5 **Utiliser des procédures, des outils spécifiques aux sciences et techniques**
 - 5.2 Effectuer des contrôles, des mesures, des réglages.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable :

- de comprendre les mécanismes fondamentaux d'enregistrement comptable ;
- de passer les écritures courantes ;
- d'appliquer les principales règles d'évaluation ;
- de dresser les comptes annuels ;
- de réaliser un premier diagnostic sur les performances financières d'une entreprise.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

Le cours se subdivise en trois parties :

- la première partie est consacrée à l'étude des mécanismes fondamentaux de la comptabilité générale;
- la deuxième partie est centrée sur l'analyse plus pointue de certains comptes particuliers du P.C.M.N. en y abordant les règles d'évaluation qui s'y rapportent ;
- la troisième partie consiste à étudier la structure financière de l'entreprise (analyse de ses sources de financement, de ses utilisations de fonds et de l'équilibre de sa situation patrimoniale à l'aide de ratios financiers tels que le fonds de roulement), d'analyser l'origine de son résultat (calcul de ratios de gestion) et enfin d'expliquer ses performances financières (relation entre le patrimoine et le compte de résultats : taux de profit, rentabilité globale, rentabilité financière, effet de levier ,etc.)

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

GUERRA F. (2001), Comptabilité managériale, Le système d'information comptable, Vol.

1, Mise en place du système, De Boeck Université. y GUERRA F. (2004), Comptabilité managériale, Le système d'information comptable, Vol.

2, Fonctionnement des comptes, De Boeck. y GUERRA F. (2004), Comptabilité managériale, L'utilisation du système d'information comptable, Vol. 4, Le diagnostic externe, De Boeck.

Supports

Cours magistral.

Exercices.

Travail de groupe (analyse financière d'une entreprise sur base des comptes annuels publiés).

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue pour la partie cours.

Evaluation du travail de groupe

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Si cette AA devait se donner en distanciel, les modalités d'évaluations pourraient être modifiées.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).